

AUJOURD'HUI, JOURNÉE DE DEUIL NATIONAL

ORLY, CAPITALE DU MONDE POUR DIX-SEPT CHEFS D'ÉTAT



L'HOMMAGE DE LA FRANCE ET DU MONDE

Les Français ont enterré, jeudi, M. Georges Pompidou dans le recueillement et la simplicité, respectant ainsi les dernières volontés du disparu. Aujourd'hui, la France et le monde entier rendront hommage à la mémoire du président de la République.

La pompe de cette cérémonie : les grandes orgues de Notre-Dame joueront et le cardinal Marty, en chasuble violette, célébrera le service religieux ; contrastera avec le dépouillement du service funèbre de Saint-Louis en l'île où la simplicité le disputait à la majesté d'un office en latin rehaussé par la splendeur des chants grégoriens.

Puis, à Orvilliers, tandis que le cercueil disparaissait sous la terre, ce fut la poignante prière de l'adieu, récitée par le curé doyen d'Houdan.

Dans l'après-midi, les habitants de ce petit village de l'Île-de-France étaient les premiers à défilé devant le tombeau provisoire de Georges Pompidou, bientôt suivis de nombreux Parisiens. C'étaient ceux que la peine déplaçait. Viendront plus tard ceux que la curiosité attire. Enfin ceux qui n'auront pas oublié.

Aujourd'hui, jour de deuil national le monde entier rendra un solennel hommage au président de la République.

Chefs d'Etat, souverains, premiers ministres seront réunis autour de Mme Pompidou, des membres du gouvernement, des corps constitués, des personnalités du monde et des arts.

Les présidents Houphouët Boigny, de Côte d'Ivoire ; Diiori Hamani du Niger ; Sangoule Lamizana, de Haute-Volta, sont arrivés, hier matin, à Paris. Ils étaient bientôt suivis de sir Seewoosagur Ramgoolam, Premier ministre de l'île Maurice et Ali Aref Bourhan, président du conseil de gouvernement du territoire français des Afars et des Issas.

Et hier dans la journée, sont arrivés notamment les présidents Richard Nixon, Nikolai Podgorny, M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, le roi Baudouin, le duc d'Edimbourg, représentant la reine Elizabeth, la reine Juliana des Pays-Bas, les présidents Heinemann (R.F.A.), Leone (Italie), avec leurs premiers ministres, le chancelier Brandt et Rumor, le chef de l'Etat est-allemand, le président de la République d'Irlande, le chef du gouvernement britannique, M. Harold Wilson, accompagné de MM. Heath et Thorpe, respectivement chefs des partis conservateur et libéral.

Outre les chefs d'Etat et de gouvernement, de nouvelles personnalités ont fait savoir qu'elles seraient présentes ce matin à la cérémonie de Notre-Dame.

Citons notamment pour :

L'Algérie : M. Chérif Belkacem, membre du conseil de la Révolution, ministre d'Etat.

Le Maroc : le prince héritier Sidi Mohamed et M. Ahmed Ouan, Premier ministre.

L'Egypte : M. Hussein Chafei, vice-président de la



Les personnalités étrangères venues de tous les points du globe pour assister aujourd'hui à Notre-Dame-de-Paris à la cérémonie honorant la mémoire de Georges Pompidou, étaient attendues à Orly, en un défilé ininterrompu de 7 heures du matin à 23 heures, au pavillon d'honneur de l'aéroport.

Un grand portrait en pied du président défunt était placé sur un chevalet encadré de drapeaux tricolores crépés de noir.

Tour à tour, les hôtes de la France se sont inclinés devant l'image de M. Pompidou, avant de gagner leurs ambassades respectives.

Un plan de sécurité et de circulation a été mis au point pour l'arrivée à Paris de nombreuses personnalités étrangères.

Deux cents inspecteurs du service des voyages officiels et des renseignements généraux seront chargés d'escorter les

personnalités étrangères, en compagnie naturellement des gardes du corps personnels de chacun des chefs d'Etat — le président Richard Nixon notamment est toujours accompagné dans ses déplacements par une douzaine de fonctionnaires de son propre service de sécurité.

Un groupe de trois ou quatre inspecteurs sera affecté à chacune des personnalités. Ce sont ces fonctionnaires qui les accompagneront à leur résidence, les escorteront à la cathédrale, les ramèneront à leurs ambassades et les reconduiront à l'aéroport.

Ce sont des policiers particulièrement entraînés pour ce genre de mission. Ils assureront également la sécurité à l'intérieur de la cathédrale pendant la cérémonie religieuse.

De quatre à cinq mille gardiens de l'ordre et gendarmes mobiles participeront à ces opérations.

Le bourdon sonnera le glas

Le bourdon de Notre-Dame de Paris sonnera le glas aujourd'hui au milieu de la matinée. Lorsqu'arriveront à la cathédrale les chefs d'Etat et de gouvernement.

Mrs Frossard et Pezeril et les chanoines Huret et Meillet se tiendront sur le parvis pour accueillir les personnalités françaises et étrangères qui, dès 10 heures, pourront prendre place dans la nef centrale et dans les transepts.

Le cardinal Marty, archevêque de Paris, qui avait déjà officié, on le sait, lors de la cérémonie à la mémoire du général de Gaulle, en novembre 1970, dira la messe de requiem, qui sera célébrée à partir de 11 heures, dans la plus grande sobriété.

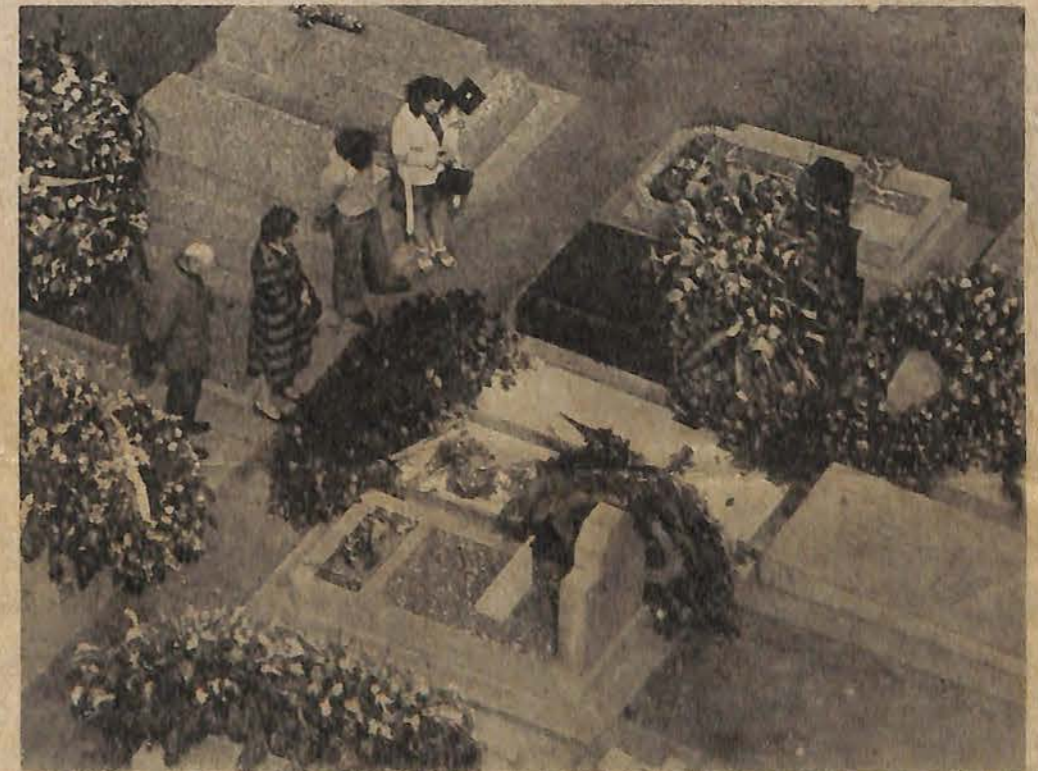
Il sera assisté par le chanoine Berrard, archiprêtre et du chapelain M. J. Gres-Gayer.

Pierre Cochereau tiendra les grandes orgues et tout au long

de la messe, résonnera sous les voûtes millénaires, la sublime musique de Jean-Sébastien Bach, le compositeur préféré de l'homme pour lequel l'assistance unie dans la ferveur, se recueillera.

Les chorales dirigées par le chanoine Revert entonneront notamment la « Passion » selon Saint Mathieu et le final de la « Passion » selon saint-Jean.

La fin du service solennel est prévue pour 12 h 10.



Hamani du Niger ; Sangoule Lamizana, de Haute-Volta, sont arrivés, hier matin, à Paris. Ils étaient bientôt suivis de sir Seewoosagur Ramgoolam, Premier ministre de l'île Maurice et Ali Aref Bourhan, président du conseil de gouvernement du territoire français des Afars et des Issas.

Et hier dans la journée, sont arrivés notamment les présidents Richard Nixon, Nikolaï Podgorny, M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, le roi Baudouin, le duc d'Edimbourg, représentant la reine Elizabeth, la reine Juliana des Pays-Bas, les présidents Heinemann (R.F.A.), Leone (Italie), avec leurs premiers ministres, le chancelier Brandt et Rumor, le chef de l'Etat est-allemand, le président de la République d'Irlande, le chef du gouvernement britannique, M. Harold Wilson, accompagné de MM. Heath et Thorpe, respectivement chefs des partis conservateur et libéral.

Outre les chefs d'Etat et de gouvernement, de nouvelles personnalités ont fait savoir qu'elles seraient présentes ce matin à la cérémonie de Notre-Dame.

Citons notamment pour :

L'Algérie : M. Chérif Belkacem, membre du conseil de la Révolution, ministre d'Etat.

Le Maroc : le prince héritier Sidi Mohamed et M. Ahmed Osman, Premier ministre.

L'Egypte : M. Hussein Chafei, vice-président de la République.

L'Iran : le prince Golam Reza Panlevi, frère du chah.

Le Liban : M. Takeddine Solh, président du conseil.

La principauté de Monaco : le prince Rainier et la princesse Grace.

La Norvège : le prince héritier Harald.

Le Danemark : le prince Henrik et M. Paul Hartling, Premier ministre.

La Suisse : M. Ernst Brugger, président de la confédération.

La Finlande : M. Kalevi Sorsa, Premier ministre.

La Jordanie : M. Zoheir el Moufti, ministre d'Etat chargé des affaires étrangères.

L'Espagne : M. Carlos Arias Navarro, chef du gouvernement et M. Pedro Cortina, ministre des Affaires étrangères.

Les Pays-Bas : le Premier ministre M. Joop Den Uyl et M. Van der Stoep, le ministre des Affaires étrangères.

Le Congo : M. Dieudonné Miakassissa, président de l'Assemblée nationale.

Le Dahomey : M. Ohouens, ministre de la Justice.

Le Mali : M. Amadou Baba Diarra, vice-président du comité militaire de la libération nationale.

Le Soudan : M. Mansou Khaled, ministre des Affaires étrangères.

Le Gabon : M. Omar Bongo, président de la République.

Le Mexique : M. Emilio Rabasa, ministre des Affaires étrangères.

La Grèce : M. Spiridon Tetenes, ministre des Affaires étrangères.

D'autre part, le président Mao Tsé-Toung sera représenté par son ambassadeur à Paris, et le pape Paul VI par le nonce apostolique à Paris, Mgr Egano Rigi Lambertini.



"M. LE PRESIDENT NOUS VOUS AIMONS BIEN"

Depuis hier matin de bonne heure, de petits groupes de personnes se succèdent sur la tombe du président Georges Pompidou dans le petit cimetière d'Orvilliers (Yvelines) où, seuls, trois C.R.S. en civil montent une garde très discrète.

Toutefois, une foule plus nombreuse est attendue au cours du prochain week-end durant lequel un service d'ordre plus important sera mis en place aux abords du village.

Sur la tombe du président de la République, la croix de bois est à demi-enfouie sous les fleurs. Modeste bouquet de marguerites des champs déposé par un garçonnet du village, unique orchidée à la tige nouée d'un ruban tricolore, les marques de sympathie des Français se succèdent.

A la mairie, quelques dizaines de témoignages de reconnaissance ont déjà été portés sur le livre d'or. Avec beaucoup de simplicité, chacun a écrit ce qu'il ressentait « M. le président, nous vous aimons bien » « Comme vous avez été courageux », « Un président juste » ou encore « Un second de Gaulle ».

La presse souligne la division de la majorité

La prochaine élection présidentielle et les remous qu'elle suscite dans les milieux politiques retiennent l'attention de la presse parisienne du soir.

Dans « Le Monde », sous le titre : « La majorité tente d'éviter un affrontement entre MM. Chaban-Delmas et Edgar Faure », Raymond Barrillon écrit notamment :

« Derrière l'affrontement entre MM. Chaban-Delmas et Edgar Faure, se dessine la perspective d'un changement de majorité, objectif politique si longtemps visé et jusqu'ici jamais atteint. L'innovation en la circonstance, est que cette tentative n'est pas menée par celui que l'on croyait. On attendait Valéry et l'on a vu poindre Edgar. »

« S'il a lui-même été devancé par M. Chaban-Delmas, le président de l'Assemblée nationale a réussi à prendre de vitesse le ministre de l'Economie et des Finances... M. Edgar Faure a tiré la leçon des faits, qui est la suivante :

l'entreprise qui consistait à créer autour de M. Giscard d'Estaing une fédération des centres a échoué.

« Le choix du conseil des ministres qui a fixé au 5 mai la date du premier tour de l'élection présidentielle, conclut « Le Monde » est expliqué par la difficulté d'organiser la campagne dans de brefs délais, mais il ne va pas sans risques pour la majorité, compte tenu du trouble qui règne dans ses rangs.

Repousser au 16 avril la clôture du dépôt des candidatures n'est-ce pas, en effet, augmenter les risques d'affrontements et de rebondissement ? »

Dans « France-Soir », qui titre : « Conflit des candidatures dans la majorité », Jean Brigouleix écrit : « Pour l'instant, chacun compte ses billes. Et l'on s'aperçoit que bien des inconnues subsistent. Certaines sont de taille. Il y a l'inconnue Giscard, le ministre des Finances n'est sorti de son silence que pour dire... qu'il ne dirait rien tant que durerait la période de

deuil... alors, on imagine, on échafaude : certains tiennent pour assuré son soutien ouvert à Edgar Faure. D'autres sont moins sûrs. Ne sera-t-il pas candidat lui-même.

« Les partisans de la solution Messmer se disent certains qu'il appuierait celle-ci. Giscard observe et attend. »

Dans « La Croix » qui titre : « Majorité : affrontement de personnes. Gauche : union autour de M. Mitterrand. Centre : expectative (M. Lecanuet s'interroge) », Noël Copin écrit, notamment :

« Le mouvement gaulliste connaît, en ces journées, la crise la plus grave qu'il ait connue et qu'il avait évitée au départ puis à la mort du général... est-ce seulement une crise du gaullisme ? »

A entendre tous les commentateurs amers ou amusés sur le retour aux mœurs de la « quatrième », on pouvait se demander si le problème posé ne dépassait pas celui de l'U.D.R. ».

OUVERT ET FERME AUJOURD'HUI

Ce matin, le monde entier et les Français en particulier, rendront, on le sait, un dernier hommage au président Georges Pompidou. Voici les divers établissements qui seront, soit ouverts soit fermés ou qui subiront quelques modifications d'horaires.

SPECTACLES

Salles nationales et subventionnées seront fermées, les autres salles - théâtre privés et cinémas, qui ont fermé jeudi, seront ouverts, les musées nationaux et municipaux seront fermés.

INDUSTRIE HOTELIERE

Hôtels, cafés et restaurants à l'appel de la Fédération nationale de l'industrie hôtelière, seront fermés entre 11 heures et 12 heures, heure à laquelle doit se dérouler la cérémonie religieuse à Notre-Dame de Paris.

COMMERCE

A la demande du ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat, commerçants et artisans fermeront leurs magasins entre 11 heures et 12 heures, ainsi que les petites et moyennes entreprises, à l'appel de leur confédération générale.

Les grands magasins, quant à eux, devraient être ouverts normalement.

S.N.C.F.

Service normal (réduit) du samedi.

RADIO - TELEVISION

Le programme sera commun aux trois chaînes de télévision, avec la retransmission en direct, à 10 h 30, puis en différé à 20 h 30, des cérémonies d'hommage à Notre-Dame. Informations à 13 heures sur la première chaîne et 20 heures sur les trois chaînes.

Sur les chaînes de la radio normale, programme minimum de musique et d'informations.

P.T.T.

Certains bureaux seront ouverts en cas d'urgence, en province dans chaque chef-lieu de canton, un bureau sera ouvert de 9 heures à 11 heures. Pas de distribution de courrier, journaux mis à part.

TRANSPORTS URBAINS

Service allégé du samedi, trafic légèrement réduit sur les autobus.

SERVICES PUBLICS

Permanences d'urgence, bureaux de l'état-civil dans les mairies seront ouverts.

ENSEIGNEMENT

Ecoles, lycées et collèges seront fermés.

DIVERS

Monuments et lieux publics seront fermés, courses, bals, réjouissances publiques et rencontres sportives ont été annulés.

La compétition pour les présidentielles

1er TOUR DES ÉLECTIONS : LE 5 MAI

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le premier conseil des ministres, depuis la mort du président Pompidou, s'est tenu hier à 10 heures, sous la présidence de M. Alain Poher, président du Sénat, qui assure l'intérim de la présidence de la République.

Ce conseil a fixé au 5 mai la date du premier tour de l'élection présidentielle, le second tour ayant lieu le 19 mai.

décision semblable quant au délai maximum, ont prévalu, sans peine, contre une certaine tendance qui souhaitait que la période de vacance fut la plus courte possible.

Le porte-parole du gouvernement a indiqué que le Premier ministre s'était lui-même prononcé en faveur des dates retenues. Toutefois, M. Jean-Philippe Lecat s'est refusé

2% au 1er janvier dernier et c. 2,25% à compter du 1er avril. Depuis le début de l'année, les fonctionnaires auront donc vu leur traitement augmenter de 4,25% au 1er avril, chiffre égal ou légèrement supérieur aux augmentations cumulées de l'indice des prix.

PROTECTION SOCIALE DE LA MÈRE ET DE LA FAMILLE

Le conseil des ministres a ensuite adopté deux projets de loi présentés par M. Poniowski, ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale, dont l'essentiel était déjà connu. Il s'agit de la protection sociale de la mère et de la famille, et d'un projet de loi d'orientation en faveur des handicapés.

Ces textes ne pourront pas être adoptés par le Parlement avant un mois, puisque l'Assemblée nationale et le Sénat ne devraient pas siéger avant l'élection présidentielle.

Mais, selon M. Lecat, il a paru « convenable », y compris à M. Poher, de maintenir ces textes déjà inscrits à l'ordre du jour, et qui avaient reçu l'accord du président Pompidou.

« Le prochain président de la République et le Premier ministre, prendront les décisions qui s'imposent », s'est contenté d'indiquer le porte-parole du gouvernement.

Le projet de loi relatif à la protection sociale de la mère et de la famille, entraînera pour l'essentiel, le développement et la modernisation des aides à la naissance, et la suppression, pour l'allocation de maternité, de toutes les conditions d'âge de la mère, ou d'écart entre les naissances.

Un important effort sera fait, d'autre part, dans le cadre du statut social de la mère de famille, pour améliorer ses droits à la retraite. Deux dispositions ont été prises à ce sujet :

— Possibilité d'assurance volontaire pour les mères de famille qui ne bénéficient pas de l'assurance vieillesse car elles n'ont pas le droit à l'allocation de salaire unique.

— Droit à deux annuités supplémentaires par enfant élevé, quel que soit le nombre des enfants.

Le projet comprend, également, des mesures spécifiques en faveur de certaines familles : prêts aux

régimes de Sécurité sociale, assouplissement des conditions d'octroi de l'allocation pour frais de garde d'enfants, assouplissement de l'allocation orphelin, création de l'allocation de rentrée scolaire (100 F par an et par enfant).

L'exposé des motifs de ce texte, a souligné M. Jean-Philippe Lecat, place l'ensemble de ces dispositions dans le cadre du contrat de progrès avec les familles que le président de la République avait pris l'engagement de réaliser.

HANDICAPÉS : MESURES ÉTALEES SUR PLUSIEURS ANNEES

Le projet de loi d'orientation en faveur des handicapés définit pour sa part, les grands traits d'une politique dont l'application s'étendra sur plusieurs années, et dont le coût sera élevé, a souligné le porte-parole du gouvernement. Il comprend des mesures en faveur des mineurs, et des adultes.

En ce qui concerne les mineurs, il s'agit d'assurer l'égalité des chances du jeune handicapé par rapport à celui qui ne l'est pas, d'assurer le droit à son accueil, et la gratuité totale de sa formation. Le texte prévoit la création d'une allocation d'éducation spécialisée, qui sera, selon M. Lecat, un moyen de rétablir la gratuité au profit des enfants qui ne sont pas admis dans un établissement ou qui ne bénéficient pas d'un placement gratuit.

Pour les adultes, l'objectif est d'assurer leur autonomie au travail, et par le biais d'allocations, celle de ceux qui sont trop atteints



pour travailler. Il s'agit, également, d'assurer leur autonomie dans la vie courante, par certaines mesures portant sur le logement et les transports.

M. Raymond Marcellin, ministre de l'Agriculture, est intervenu dans la discussion de ces textes, et en particulier sur celui qui concerne la mère et la famille. Il a proposé des modalités particulières permettant d'y inclure les exploitants agricoles.

REFORME DE L'ALLOCATION LOGEMENT ET AUGMENTATION DU S.M.I.C. A L'ETUDE

M. Olivier Guichard, ministre de l'Aménagement du territoire a ensuite présenté un décret relatif à la réforme de l'allocation logement. Ce texte vise à simplifier ses conditions d'attribution. Il tend à alléger les conditions de salubrité et de peuplement du logement, et à

réactualiser et rééquilibrer les éléments qui entraient dans le calcul de cette allocation. (relèvement des loyers-plafonds, modification « dans un sens social » du barème, prise en compte partiel des charges locatives).

M. Gorse, ministre du Travail, a fait de son côté une communication sur l'évolution du S.M.I.C. Le gouvernement l'a autorisé à convoquer la Commission supérieure des conventions collectives avant la fin du mois d'avril, pour examiner un éventuel relèvement du salaire minimum interprofessionnel de croissance.

ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

MM. Galley, ministre des Armées, et André Bord, secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants, ont fait approuver un nouveau projet de loi sur la reconnaissance de la qualité de combattants des anciens d'Afrique du Nord.

Un projet avait déjà été discuté par le Parlement à l'automne dernier, mais il avait été retiré par le gouvernement, à la suite du vote de deux amendements qui enlevaient selon lui, à la carte de combattant, « sa valeur de reconnaissance du courage et du sacrifice ».

Le nouveau projet reprend les dispositions de l'ancien texte, mais s'en distingue sur trois points :

— Il met l'accent sur la volonté du gouvernement d'assurer l'égalité entre les trois générations du feu et de ne pas « brader » la carte de combattant.

— Dans un souci d'équité, il assimile aux militaires, les membres de forces supplétives (les harkis pour l'essentiel).

— Les détenteurs du titre de reconnaissance de la nation pourront cotiser à la retraite mutualiste bonifiée par l'Etat même s'ils ne sont pas titulaires de la carte. Le bénéfice des prestations sociales, de l'Office national des anciens combattants, sera maintenu aux titulaires du titre qui auront présenté leur demande avant le 1er janvier 1975.



L'HOMMAGE DE M. POHER A GEORGES POMPIDOU

Dans l'hommage qu'il a rendu au président Pompidou, au début du conseil des ministres, M. Alain Poher a déclaré :

« Appelé pour la seconde fois à exercer par intérim les fonctions de président de la République, vous comprendrez que j'évoque avec émotion celui qui occupait ce fauteuil lors du dernier conseil, et qui a servi de façon si remarquable le pays, jusqu'à la limite de ses forces. »

Puis les ministres, debout, ont observé un instant de recueillement avant de passer à l'ordre du jour.

LE CALENDRIER ELECTORAL

Après la décision du Conseil des ministres, de fixer au 5 mai le premier tour, et au 19 mai le second tour de l'élection présidentielle, le calendrier électoral se présente ainsi :

MARDI 16 AVRIL :

Date limite pour le dépôt des candidatures au Conseil constitutionnel.

MERCREDI 17 AVRIL,

Date limite pour le dépôt au conseil constitutionnel de la liste de présentation de chacun de ces candidats par au moins 100 citoyens membres du Parlement, membres du Conseil économique et social, conseillers généraux ou maires élus.

Une candidature ne peut être retenue que si, parmi les 100 signataires de la présentation, figurent des élus d'au moins dix départements ou territoires d'outre-mer différents.

Le Conseil constitutionnel doit s'assurer du consentement des personnes présentes. Le nom et la qualité des citoyens qui ont proposé des candidats ne sont pas rendus publics.

JEUDI 18 AVRIL :

Date limite du versement par chaque candidat, auprès du trésorier-payeur général de son domicile, d'un cautionnement de 10.000 F. Ce cautionnement (ainsi que les frais de propagande) ne sera pas remboursé au candidat que s'il obtient au moins 5% des suffrages exprimés.

VENDREDI 19 AVRIL :

Publication au « Journal Officiel » de la liste des candidats, établie par le Conseil constitutionnel. Ouverture de la campagne électorale.

VENDREDI 3 MAI :

Clôture de la campagne électorale du premier tour.



Le président par intérim, M. Alain Poher passe en revue une unité de la garde républicaine à son arrivée au palais de l'Élysée.

Le conseil des ministres a, d'autre part, adopté d'importantes mesures sociales qui avaient été inscrites à l'ordre du jour du conseil des ministres, du 3 avril et approuvées par le président Pompidou qui avait donné délégation au Premier ministre pour présider ce conseil.

POUR DES RAISONS MATERIELLES

Sur proposition du ministre de l'Intérieur, M. Jacques Chirac, les ministres, après un tour de table, ont décidé de retenir la date du 5 mai pour le premier tour de l'élection présidentielle. Un deuxième tour éventuel pourrait avoir lieu le 19 mai.

M. Jean-Philippe Lecat a tenu à préciser que ce choix avait été dicté pour des raisons purement matérielles, touchant aux problèmes d'organisation de la campagne, et à la nécessité digne de son déroulement. Les conseils techniques présentés, tant par M. Chirac que par l'ancien ministre de l'Intérieur, M. Raymond Marcellin, qui, après

à faire connaître, en réponse à une question, le point de vue personnel que M. Poher avait émis sur ce sujet.

Le porte-parole du gouvernement a encore précisé qu'il n'y avait eu aucun vote et que les ministres s'étaient finalement ralliés au point de vue présenté par le ministre de l'Intérieur.

AUGMENTATION DES FONCTIONNAIRES DE 2,25 %

Le Premier ministre a fait approuver une augmentation des traitements des personnels civils et militaires de 2,25% à compter du 1er avril. M. Jean-Philippe Lecat a rappelé que le gouvernement souhaitait assurer le maintien du pouvoir d'achat. Pour ne pas prendre de retard, en se contentant de suivre la publication de l'indice officiel des prix, le gouvernement a donc décidé de procéder à des majorations forfaitaires.



Les candidatures se multiplient

Le point de vue de Pierre SANDRETTI

TRACTATIONS SANS SOUSTRACTION...

La présidence de la République est en quarantaine et même en cinquantaine.

C'est le lundi 20 mai, en effet, dans cinquante jours, que la France aura, de nouveau, un chef de l'Etat élu, puisque les deux tours de l'élection viennent d'être fixés au 5 et au 19 mai.

Et avec l'inflation des candidatures, le second tour est certain.

Le gouvernement explique que le conseil des ministres a choisi les dates les plus éloignées pour des raisons « purement matérielles ». Il est vrai que la mise en place du dispositif électoral et la collecte des signatures requises pour chacun des candidats exigent du temps.

Mais n'est-ce pas aussi pour des raisons purement politiques — sinon de pure politique — que le gouvernement s'est résolu à allonger, ainsi, une campagne qui prolongera d'autant la vacance de l'Elysée.

L'espoir — ou l'illusion — est de mettre à profit ce délai supplémentaire pour d'ultimes tentatives, d'accord sur une candidature unique de la majorité.

x x x

Mais n'est-ce pas poursuivre un rêve qui relève de l'utopie ?

M. Edgar Faure a confirmé, hier, qu'il maintient sa candidature et qu'il n'envisage nullement « d'en faire l'objet de tractations ».

Dès lors, on ne voit pas pourquoi M. Chaban Delmas lui, ferait de sa candidature l'objet de tractations... ou de soustraction. Et d'autant que, déjà, les cadres provinciaux de l'U.D.R. et certains réseaux de résistance se mobilisent, spontanément, pour soutenir sa campagne.

Mardi prochain, au surplus, le centre démocratie et progrès se ralliera à la candidature du député-maire de

Bordeaux, M. Jacques Duhamel l'a laissé prévoir dès hier. Sourds aux sirènes dont certaines sont des sirènes d'alarme — MM. Chaban-Delmas et Edgar Faure restent donc candidats.

x x x

Et M. Giscard d'Estaing ne décidera-t-il à l'être ? Il fait l'objet de « pressions contradictoires » dit-on dans son entourage.

Le gouvernement le pousse. M. Faure le tire.

Et Giscard continue de se taire... En attendant les résultats d'un sondage sur les chances qu'il a commandées à un institut spécialisé.

M. Edgar Faure caresse l'espérance — est-ce encore une illusion ? — que son ancien « porteur de chapeau » (il avait ainsi défini un jour le rôle de Giscard, alors membre de son cabinet) choisira de l'aider plutôt que de risquer les aléas d'un score personnel incertain.

Mais l'aider pourquoi ? Pour faire élire un président de la République qui enterrera définitivement la majorité dominée par l'U.D.R. ?

Car tel est bien l'enjeu politique de la candidature Faure : préparer les voies — et les moyens — d'une majorité nouvelle. Une majorité qui comblerait à la fois les vœux des Giscardiens et des réformateurs. Une majorité élargie, ouverte, européenne, libérale.

Mais n'est-ce pas aussi le propos de M. Chaban-Delmas ? Certes...

Toutyla différence. C'est qu'il ne saurait évidemment être question, pour lui, de spéculer sur la cassure de l'U.D.R.

En attendant, M. Giscard d'Estaing suppute et calcule. Pourvu qu'il ne confonde pas un tiers avec une quarante-troisième ou une moitié...

La réunion des gaullistes à Matignon

La situation était tendue bien sûr, parce que personne n'aime choisir entre Jacques Chaban-Delmas et Pierre Messmer, c'est ainsi que l'un des participants a commenté la réunion qui a regroupé jeudi, autour du Premier ministre, à l'Hôtel Matignon, les principaux dirigeants gaullistes.

Peu d'informations ont filtré de cette réunion, chacun avait, en effet, promis de ne rien dire. Mais il est sûr qu'il y avait d'un côté, M. Jacques Chaban-Delmas, qui venait d'annoncer sa candidature, entouré de ceux qui l'ont soutenu jusqu'à présent, MM. Michel Debré, Alexandre Sanguinetti, Olivier Guichard, Claude Labbé, notamment, et de l'autre côté ceux qui, avec MM. Jacques Chirac, ministre de l'Intérieur, soutenaient la thèse d'une candidature unique de la majorité qui se ferait sur le nom de M. Pierre Messmer. Le Premier ministre, selon certains responsables gaullistes, n'était pas « forcément » candidat. Son souci principal était de maintenir la

cohésion et l'unité de la majorité. Il aurait cependant accepté de se présenter, à condition d'être le candidat unique de la majorité, ne voulant en aucun cas entrer en combat avec d'autres.

Selon certains responsables gaullistes « c'est un dernier carré » qui se bat pour que M. Messmer soit candidat. C'est en particulier, une partie de l'entourage de M. Georges Pompidou, Mme Marie-France Garraud, M. Pierre Juillet, dont on connaît l'hostilité ancienne à M. Jacques Chaban-Delmas. Mme Garraud, qui était chargée des relations avec le Parlement au cabinet du président défunt a rendu visite deux fois à M. Edgar Faure, mercredi et jeudi.

DECLARATION DE M. MESSMER AU BUREAU EXECUTIF DE L'U.D.R.

M. Pierre Messmer a fait au bureau exécutif de l'U.D.R., la déclaration suivante :

« A l'heure actuelle il y a, a dit M. Messmer, sept candidats dont deux de la majorité, MM. Jacques Chaban-Delmas et Edgar Faure. J'espère qu'on s'en tiendra là et qu'il n'y aura pas de troisième candidat. Sur le fond, je dis ce que j'ai déjà dit à M. Chaban-Delmas, il m'a semblé et je continue de penser que la meilleure formule était une candidature unique de la majorité. L'image qui en aurait résulté, aurait présenté des avantages considérables. Les candidats plus nombreux, et trois particulièrement, risquent d'engendrer l'inquiétude et l'étonnement. Ces candidatures multiples sont dangereuses.

« C'est un fait, a dit M. Messmer, que nous ne sommes pas parvenus à une unité de candidature, en particulier, a-t-il dit, par l'action de certains et parce que Jacques Chaban-Delmas a jugé que son devoir était de maintenir sa candidature en toute hypothèse ».

M. Claude Labbé, président du groupe U.D.R., a déclaré que c'était sans aucune opposition que le bureau exécutif avait décidé d'apporter son soutien à M. Chaban-Delmas.

M. DUHAMEL PROPOSE SON SOUTIEN

M. Jacques Duhamel, président du Centre Démocratie et Progrès, dans un communiqué remis à la presse, a déclaré :

« L'enjeu est très grave pour notre pays. Il s'agit plus que jamais d'un choix de société. Aussi, je regrette qu'il y ait autant de candidatures dans les rangs de la majorité. Le comité directeur du Centre Démocratie et Progrès se réunit mardi 9 avril. En tant que président du C.D.P., je ne veux évidemment pas préjuger de la décision qui sera prise par cette instance. Toutefois, ajoute M. Duhamel, je lui recommanderai le choix de M. Jacques Chaban-Delmas. »

dans la course à l'Elysée

C'est le 5 mai que les Français seront appelés à élire un nouveau président de la République : telle est la décision du conseil des ministres.

Un second tour, s'il s'avère nécessaire, aura lieu le 19 mai. Le conseil des ministres, le premier depuis le décès du président, s'est réuni, essentiellement, pour fixer la date de l'élection présidentielle. Ainsi, les dés sont jetés. La France va entrer dans une période de compétition et d'agitations politiques.

LES CANDIDATS A LA SUCCESSION DE GEORGES POMPIDOU

Mais avant même de la fixation officielle de la date des élections, les états-majors de toutes les formations politiques avaient commencé à s'agiter. Dès jeudi, MM. Jacques Chaban-Delmas et Edgar Faure avaient fait connaître leur intention de briguer la plus haute charge de l'Etat. On s'attend, dans les jours qui viennent, à d'autres prises de position. Ainsi, M. Valéry Giscard d'Estaing

pourrait-il fixer son attitude après la fin du deuil officiel observé en honneur du président Pompidou. C'est, de toute façon, ce qu'avait fait savoir, jeudi, l'actuel ministre des Finances et de l'Economie.

LA MAJORITE : INCERTITUDE

Tous les observateurs politiques se demandent si la majorité gouvernementale actuelle sera représentée dans la course à l'Elysée par un ou plusieurs candidats. Le journal gaulliste « La Nation » écrit à ce sujet : « Le problème essentiel qui reste à résoudre dans les prochaines 48 heures est celui du candidat sur lequel se fera l'unité de la majorité qui avait élu et soutenu Georges Pompidou. »

Et le journal ajoute : « L'U.D.R. a pris acte des projets de candidature de MM. Jacques Chaban-Delmas et Edgar Faure. Mais la situation n'est pas figée. Le bureau exécutif l'examine et c'est dimanche, seulement, que le comité central s'engagera sur le nom du meilleur. Cet engagement sera pris dans le souci de maintenir

et d'étendre ce grand rassemblement qui a tant fait pour la France depuis seize ans ».

Les différentes formations politiques qui s'attendaient généralement à la fixation de la date du premier tour des élections présidentielles au 28 avril, disposeront maintenant d'un peu plus de temps pour fixer leur attitude, mais quelques hommes politiques ont déjà pris position et l'on peut s'attendre à ce qu'ils la maintiennent. C'est le cas de Christian Fouchet qui fut longtemps un collaborateur du général de Gaulle. Cela concerne également la candidature de deux hommes qui représentent les différentes nuances de l'extrême droite, MM. Jean-Marie Le Pen et Alain Bousquet.

A GAUCHE : CANDIDATURE UNIQUE

On estime généralement dans les milieux politiques que le premier secrétaire du parti socialiste François Mitterrand sera le candidat unique de la gauche et que les communistes qui ont opté pour cette formule — ne lui opposeront

pas de candidat. Les radicaux de gauche avaient, dès jeudi, demandé au leader socialiste de briguer la plus haute charge de l'Etat, et il n'y a pas de doute que le congrès extraordinaire du parti socialiste convoqué pour lundi prochain à Paris, demandera, à son tour, à son premier secrétaire, de faire acte de candidature.

A côté de ce duel prochain entre tenants des grandes formations politiques, un certain nombre de candidatures marginales se sont fait jour. Ce sont celles de M. Christian Fouchet, ancien ministre gaulliste ; M. Jean-Marie Le Pen, ancien député d'extrême droite ; M. Alain Krivine, leader de l'ancienne « ligue communiste » (dissoute), Mlle Arlette Laguiller, trotskiste, animatrice de la grève des banques ; M. Alain Bousquet, avocat ; M. Bourquin, autre avocat ; M. Carteron, troisième avocat ; M. Henri Jannes, ingénieur général des P.T.T., auteur d'un dossier secret sur les téléphones ; M. Georges Rico, et M. Jean-Pierre Brissaud.

Déclaration de M. Edgar Faure

M. Edgar Faure a déclaré, officiellement, hier après-midi devant la presse, qu'il maintenait sa candidature à la présidence de la République et « qu'elle serait maintenue, car elle ne pouvait pas faire l'objet de tractations ».

« Ma candidature, a-t-il souligné, est plus que formelle. Je n'envisage pas d'en faire l'objet de tractations, c'est-à-dire qu'elle sera maintenue ».

Le président de l'Assemblée Nationale a précisé : « Ma candidature est posée, en dehors des questions d'étiquettes et d'investiture ».

Il a ajouté qu'il ne voulait pas que sa déclaration « passe pour le début de sa campagne présidentielle ». « C'est pourquoi, a-t-il dit, il réserve pour lundi des déclarations plus substantielles ».

« Si j'ai dit ma décision, a ajouté M. Edgar Faure, c'est qu'il s'agit d'un problème grave dans une conjoncture grave. Je n'ai pas pris cette décision à la légère. Jamais, a-t-il dit, je ne me serais présenté contre le général de Gaulle et contre M. Georges Pompidou, mais

maintenant les circonstances sont différentes ».

Interrogé sur le report des déclarations qu'il devait faire jeudi soir, à hier après-midi, M. Edgar Faure a déclaré « qu'il n'en faisait pas mystère ». « C'est, a-t-il dit, à la demande du Premier ministre, que j'ai décidé de ne parler dans un premier temps qu'aujourd'hui ».

Mme Lucie Faure, épouse du président de l'Assemblée Nationale était au côté de son mari, au moment de sa conférence de presse.

LE PARTI RADICAL PRET A SOUTENIR M. EDGAR FAURE ... S'IL EST EN CONCURRENCE AVEC CHABAN-DELMAS

C'est M. Edgar Faure que soutiendrait le parti radical si les candidatures de MM. Chaban-Delmas et Edgar Faure étaient maintenues. Ainsi en a décidé la majorité des

membres du bureau national exécutif du parti radical, réunis hier sous la présidence de M. Gabriel Péronnet, en l'absence de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, empêché.

Par contre, a précisé M. Péronnet, après cette réunion, il est entendu que s'il y avait un seul candidat de la majorité et un seul candidat de la gauche, il y aurait présentation d'un candidat réformateur.

Le bureau a, d'autre part, décidé de fixer à jeudi prochain 11 avril, la réunion du comité directeur qui aura éventuellement à se prononcer.

UNE TENDANCE DU PARTI RADICAL ENVISAGE DE VOTER MITTERRAND DES LE PREMIER TOUR

Le club M.A.R.S. qui représente une tendance de gauche du parti radical réclame un candidat de centre gauche au premier tour des présidentielles « pour que le

débat politique national ne soit pas biaisé par des candidats dits centristes, tels Edgar Faure ou Lecanuet, qui ne seraient que des sauveurs du conservatisme actuellement au pouvoir ».

« Faute de candidature du centre gauche, le M.A.R.S. soutiendra la candidature de François Mitterrand dès le premier tour des présidentielles ».

